



Litige gerard darel car vêtement défectueux

Par **sandrineb**, le **24/03/2010 à 12:23**

Bonjour,

J'ai des soucis concernant l'achat d'une doudoune en cuir le 16 janvier 2010 au prix de 455 € de marque Gérard DAREL.

Le 26 janvier le cuir du vêtement s'étant déchiré j'ai rapporté l'article à la boutique pour une réparation et je l'ai récupéré le 30 janvier. Je précise que la réparation n'était pas bien faite (cuir tiré à l'endroit de la reprise).

Le 4 février, suite à mon appel au siège DAREL au 130 rue de Réaumur à PARIS, je dépose à nouveau ma doudoune chez la commerçante pour une expertise chez DAREL car des défauts de fabrication sont apparus (cuir déchiré, coutures non finies, déchirures du cuir au niveau des boutonsnières ...).

Le 25 février une personne du siège de DAREL m'informe que la veste va être changée mais sans me donner une précision sur une date.

Sans nouvelle de leur part je me déplace à leur siège le lundi 8 mars mais personne n'est en mesure de me renseigner.

A ce jour je n'ai toujours pas le nouveau vêtement car ceux qui m'ont été présentés et essayés au siège de DAREL les 15 et 17 mars comportaient eux aussi des défauts de fabrication. Mes interlocutrices lors de mes deux essayages m'ont suggérés d'attendre que le cuir se patine, que les plis marqués du cuir s'estompent, ou même de repassait la veste à l'endroit où certaines formes n'étaient pas correctes...

J'ai donc adressé le 18 mars une lettre avec accusé de réception au siège de DAREL pour demander le remboursement de l'article.

Je précise que je suis déçue par la notoriété de cette enseigne. Aucune considération pour leurs clientes comme en témoignent aussi divers avis de clientes sur Internet. J'ajoute également qu'il vous conditionne dans "une optique dans laquelle le problème vient de vous" (exemple : vous avez déchiré l'article, vous avez tiré dessus, ce vêtement est normal même avec tous les défauts qu'ils comportent). Un tel comportement est inadmissible.

Quels sont mes recours ?

Bien cordialement.

Sandrine

Par **rykowski**, le **06/04/2011** à **12:18**

bonjour rnj'ai acheté en février une peau lainée chez gerard darel et au bout 15 jours, le cuir s'est déchiré au niveau de la bouttonnière et sur le bras, pouvez vous dire si vous avez obtenu une réponse de darel concernant votre manteau ! rnpar avance, merci beaucoup pour votre réponse rnanka